29.04.2025

PNEUS

Groupe de produits	Pneus
Numéro d'article	15712515
Taille de pneu valide	500 / 45 - 22.5
LI / SI / PR	142 A8 / 154 A8, 16 PR
TL/TT	TL
Marque	BKT
Profil	Flotation 558

Indications et caractéristiques

- Pneu de flottaison pour capacité de charge élevée avec une faible pression de gonflage
- Convient à un usage sur route et en champ
- Tassement minimal du sol

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.

Bohnenkamp
Moving Professionals

29.04.2025

Informations techniques

Numéro d'article	15712515
EAN	8903094006274
Taille de pneu valide	500 / 45 - 22.5
LI / SI / PR	142 A8 / 154 A8, 16 PR
TL/TT	TL
Marque	BKT
Profil	Flotation 558
Antistatique	non
Couleur du pneu	Noir
Numéro du règlement ECE	ECE 106
Nettogewicht [kg] (gültig)	60,52
Taille de jante recommandée	AG16.00
Pression maximale de l'air [bar]	3,60
Largeur du pneu [mm]	500
Diamètre extérieur du pneu [mm]	1045
Stat. Rayon (SLR) [mm]	471
Circonférence de roulement [mm]	3167
Profondeur du profil [mm]	19,0
Nombre de barrettes	26x2
E-Ready	non

Capacités de charge

Indice	Capacité de charge [kg]	Vitesse [km/h]	Position des essieux	Pression [bar]	Indice de charge
142 A8	2650	40	Roue motrice	3,60	
154 A8	3750	40	Roulement libre	3,60	

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.